



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

n° 129-18 C

Objet : RD - Projet de doublement de la voie ferrée Aix-les-Bains/Annecy

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Julien Donzel

Chambéry

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fresso

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret

La Ravoire

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Pierre Garnier

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Luc Meunier

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Jean-Luc Deye

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 2

Michel André - Maryse Fabre

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemeret - de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de David Dubonnet à Lionel Mithieux - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Mustapha Hamadi à Alexandra Turnar - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Henri Dupassieux - de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Françoise Van Wetter à Jean-Michel Picot

- conseillers excusés : 6

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Daniel Grosjean - Dominique Mornand - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

délibération n° 129-18 C

objet **RD - Projet de doublement de la voie ferrée Aix-les-Bains/Annecy**

Xavier Dullin, président, rappelle le projet de doublement de la voie ferrée Aix-les-Bains/Annecy.

Réseau Ferré de France, opérateur des investissements en matière de voies ferrées, étudie au titre du Sillon alpin Nord, la requalification de la ligne Aix-les-Bains/Annecy, actuellement en voie unique sur 40 km. Il s'agit de réaliser des travaux de doublage partiel des voies sur 13 km permettant d'améliorer la fiabilité du temps de parcours et la desserte périurbaine Grésy-sur-Aix/Albens/Rumilly.

Le programme retenu suite aux études préliminaires porte sur l'ensemble des domaines des infrastructures ferroviaires et est le suivant :

- le doublement des voies d'environ 5 km entre Rumilly et Marcellaz,
- le doublement des voies sur environ 2 km à la sortie ouest de la gare d'Annecy,
- le remaniement du plan de voie de la gare d'Annecy côté ouest,
- l'aménagement d'une 3^{ème} voie à Rumilly pour la desserte en terminus d'un train supplémentaire,
- la modernisation des installations ferroviaires nécessaires (postes de signalisation en ligne, fusion des postes existants à Annecy, mise en block automatique de la ligne jusqu'à Pringy...),
- le renforcement des installations de traction électrique selon les besoins de la desserte,
- le déplacement de la section de séparation de tension à la sortie d'Aix-les-Bains,
- les adaptations des passages à niveau situés sur la zone de doublement.

Ne sont pas intégrés au programme des études d'avant-projet :

- le renouvellement des composants de l'infrastructure (voies, ouvrages d'art, équipements ferroviaires). Néanmoins l'étude des interfaces entre les travaux qui pourront être réalisés simultanément à l'opération est comprise de manière à optimiser les investissements et à minimiser les impacts sur les circulations dans un contexte de raréfaction des ressources,
- les aménagements prévus en phase 2, suite au choix du COPIL d'un phasage de l'opération en deux temps (doublement de la voie entre Grésy-sur-Aix et Albens, adaptation du plan de voies de la gare d'Aix-les-Bains et remaniement du poste...). Dans le cadre des présentes études, la préservation de ces travaux sera intégrée afin de ne pas faire de fausses manœuvres,
- l'accessibilité des gares d'Albens et Grésy-sur-Aix,
- l'accessibilité des gares d'Aix-les-Bains, Annecy et Rumilly qui sont incluses dans le programme Ad'Ap. Néanmoins, une attention aux interfaces sera donnée dans le cadre de la présente convention et, pour Rumilly, une réalisation coordonnée des travaux sera recherchée.

Au COPIL du 22 janvier 2018, SNCF Réseaux, après étude, chiffre le programme à 309 M€ et les études à 4 M€.

La participation financière de Chambéry métropole - Cœur des Bauges aux études est appelée à hauteur de 73 333 €, montant prévu à la PPI.

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention relative au financement des études d'avant-projet pour la modernisation du Sillon alpin Nord entre Aix-les-Bains et Annecy,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 129-18 C

Objet de l'acte : RD - Projet de doublement de la voie ferrée Aix-les-Bains/Annecy

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H20973H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20973H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018